

COMMUNIQUE N° A262 E ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/CSAGM du 29 SEPT 2025

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION
N°02/DC/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 DU 14 AOUT 2025, POUR LA
PRESTATION RELATIVE A LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES
GADGETS DE COMMUNICATION DE L'AGENCE DE REGULATION DU
SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025
(FINANCEMENT : budget ARSEL, exercice 2025)**

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité Communique :

Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'exécution de la prestation objet de l'Avis de Consultation susmentionné. Il s'agit de :

LIBELLE DE LA PRESTATION	ATTRIBUTAIRe	MONTANT D'ATTRIBUTION EN FCFA TTC	DUREE DE LA PRESTATION
Prestation relative à la production et la fourniture des gadgets de communication de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2025	ETS GALLY ET MATY	12 011 456	45 jours

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines (DAAFRH) de l'ARSEL pour l'élaboration du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de cautions.

Copies :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ P/CIPM



Jean Pascal Nkou